

# DÉCLARATION DES LOYERS DES LOCATAIRES



La déclaration en ligne sur le [caf.fr](https://caf.fr) est indispensable  
Pour déclarer le loyer du mois de juillet 2024 de votre locataire, suivez le guide !

1 Rendez-vous sur [caf.fr](https://caf.fr) > Rubrique Professionnels



2 Vous pouvez vous connecter directement en renseignant votre identifiant et votre mot de passe. Votre identifiant est indiqué dans le courrier d'accompagnement.



Si c'est votre première connexion, cliquez sur :

## BESOIN D'AIDE

- Première connexion, cliquez sur les fiches en pdf suivantes:
  - Première connexion
  - Le rôle d'administrateur pour un bailleur moral

3 La page « Bienvenue » est la page d'accueil qui vous permet de consulter vos informations et d'accéder à vos locataires.

✓ Cliquer sur « Espace Bailleur »



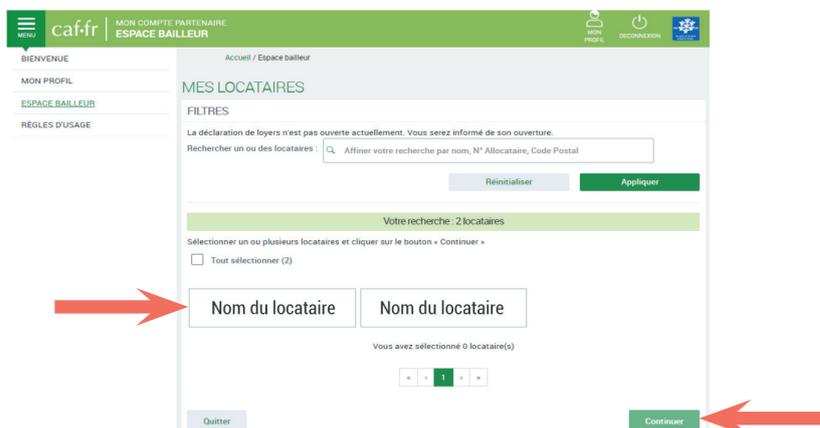
# DÉCLARATION DES LOYERS DES LOCATAIRES



✓ Dans le bloc « **Consulter et Déclarer** » Cliquer sur « **Accéder** »

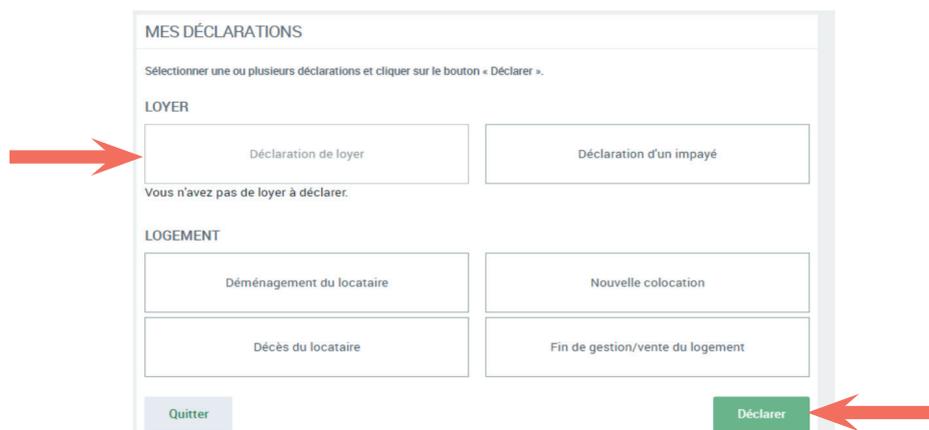


✓ Sélectionner un ou plusieurs locataires et cliquer sur « **Continuer** »



4

Dans le pavé « **mes déclarations** » cliquer sur « **déclaration de loyer** »



## Besoin d'aide ?

Pour vous accompagner pas à pas dans votre déclaration en ligne, vous pouvez consulter la page dédiée à partir du lien suivant :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-l-herault/partenaires-locaux/bailleurs>

La rubrique « Contacter la Caf » vous permet d'adresser un mail à votre Caf